



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SCIENTRIER

Envoyé en préfecture le 25/11/2025

Reçu en préfecture le 25/11/2025

Publié le

ID : 074-217402627-20251120-047_2025-DE

S²LO

Délibération n°047/2025

OBJET : Demande de subvention auprès de CAF de la Haute-Savoie – CAF Investissement – Projet d'agrandissement et de rénovation – Ecole Maternelle

L'an deux mille vingt-cinq, et le vingt novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en salle des commissions à SCIENTRIER, sur convocation adressée à tous ses membres le treize novembre précédent, par Madame Patricia DEAGE, Maire en exercice de la Commune de SCIENTRIER.

Conseillers en exercice : 11

Présents : 09

BARBIER Sarah, BRANTUS Michel, BRON Isabelle, DAKIN-GARVAL Sylvain, DEAGE Patricia, DESALMAND Stéphane, DESALMAND Nadège, FLOQUET Sandra, Sophie PIEUCHOT

Absents : LAMBERT Adrien

Absents excusés : BERARD Nicolas

Procuration : FLOQUET Sandra pour BERARD Nicolas

Secrétaire de séance : BRON Isabelle

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29 et suivants relatifs aux compétences du Conseil Municipal ;

VU le projet d'agrandissement et de rénovation de l'école maternelle communale, bâtiment accueillant également le service Enfance Jeunesse ;

VU le dispositif d'aide à l'investissement de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), visant à soutenir la création, le maintien en l'état ou l'adaptation d'équipements et de services liés à :

- la petite enfance,
- l'accueil périscolaire,
- les loisirs des enfants et des jeunes,
- l'animation de la vie sociale,
- le soutien à la parentalité,
- la jeunesse ;

CONSIDERANT que la commune souhaite améliorer les conditions d'accueil des enfants et des personnels par la rénovation et l'extension de l'école maternelle, afin d'adapter le bâtiment aux besoins actuels et futurs des usagers, tant scolaires qu'extrascolaires ;

CONSIDERANT que le projet comprend des travaux de rénovation, de mise aux normes et d'extension, conformément aux critères d'éligibilité du programme CAF Investissement ;

Madame le Maire expose que le groupe scolaire de Scientrier, composé de l'école communale et utilisé
Commune de Scientrier – 19 rue de la Mairie – 74 930 SCIENTRIER
www.scientrier.fr – contact@scientrier.fr – 04 50 25 51 11

de manière mutualisée par le Service Enfance-Jeunesse Municipal pour ses temps périscolaires

extrascolaires, connaît une fréquentation en forte hausse.

Au cours de l'année scolaire 2024-2025, plus de 170 enfants y ont été accueillis. Cette augmentation constante des effectifs souligne la nécessité d'adapter les infrastructures scolaires de la commune.

Par ailleurs, les bâtiments actuels, construits il y a plus de 30 ans, présentent aujourd'hui une forte vétusté :

- problèmes d'étanchéité (fuites d'eau, courants d'air),
- classes inadaptées en taille,
- toilettes mixtes donnant directement sur le hall,
- manque d'espaces fonctionnels,
- absence de conformité avec les normes énergétiques actuelles,
- difficultés de régulation thermique (fortes chaleurs en été, insuffisance de chauffage en hiver),
- consommation énergétique excessive.

Face à cette situation, la commune a engagé depuis deux ans une réflexion approfondie avec le CAUE pour élaborer un pré-projet de rénovation et d'agrandissement de l'école, structuré en plusieurs étapes. La priorité identifiée concerne la démolition et la reconstruction du bâtiment de l'école maternelle, qui présente les conditions les plus dégradées et pose des problèmes de sécurité pour les enfants.

Une première estimation financière a été réalisée par le cabinet BM3E, évaluant le coût de cette première phase à 1 453 700 € HT. (hors frais d'études et estimé à 500 000 euros)

Afin de soutenir financièrement la mise en œuvre de ce projet structurant pour l'avenir de la commune, il est proposé de solliciter une subvention de la CAF de la Haute-Savoie dans le cadre du programme « CAF Investissement ».

| Projet | Montant de la demande subvention | Montant du projet |
|--|----------------------------------|---|
| Rénovation et agrandissement de l'école maternelle | 400 000.00 euros | 1 453 700.00 euros HT <i>(hors frais d'études et estimé à 500 000 euros)</i> |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **D'APPROUVER** le projet d'agrandissement et de rénovation de l'école maternelle, bâtiment partagé avec le service Enfance Jeunesse ;
- **DE SOLLICITER** une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du programme "CAF Investissement" pour le financement de cette opération ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à déposer le dossier de demande de subvention, à signer toutes pièces et documents nécessaires à l'instruction du dossier, ainsi que tout avenant à intervenir ;
- **DE S'ENGAGER** à inscrire au budget communal la part de financement restant à la charge de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré,
Les jours, mois et an que susdit
Pour extrait conforme
Le Maire
Patricia DEAGE

Le Secrétaire,

